

Rappel de la nature et des risques du support en Unités de Compte ¹

Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025

FR0014012IZ9

Nom :

Prénom :

N° du contrat (si existant) :

Dates de commercialisation : Du 19/09/2025 au 23/10/2025

Concernant la nature du support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 sur lequel je souhaite investir mon capital, effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

J'ai bien compris que :

1. le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 ne dispose pas de garantie en capital, que ce soit à l'échéance des 10 ans ou avant celle-ci.

2. le capital investi sur le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 est protégé jusqu'à une baisse de 50% de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index à l'échéance des 10 ans (le 07/11/2035). La protection du capital s'applique sur le capital net investi c'est-à-dire après frais sur versement/arbitrage et diminué des frais de gestion liés à mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

3. le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 peut être remboursé par anticipation automatiquement tous les trimestres à partir du trimestre 4 en fonction de règles prédéfinies (cf. paragraphe 5), la durée de placement n'est donc pas connue à l'avance.

4. le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 a une durée minimale de 1 an et une durée maximale de 10 ans. Le placement se terminera par conséquent au plus tard le 07/11/2035.

5. le résultat de mon investissement dépend de l'évolution à la hausse comme à la baisse du cours de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index²

- L'évolution du sous-jacent est constatée chaque trimestre à partir du 02/11/2026 par comparaison entre son niveau trimestriel et son niveau initial (le cours de clôture le plus bas parmi ces deux dates : 29/08/2025 ; 31/10/2025). Ces constatations déterminent les modalités de remboursement par anticipation du support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025.
- Du trimestre 4 au trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Automatique Anticipé (défini ci-dessous en pourcentage du niveau de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index observé aux dates de détermination du niveau initial, le support sera automatiquement remboursé par anticipation et je percevrai alors 100% de mon capital net investi majoré d'un gain de 2,5500% par trimestre écoulé depuis l'origine.

Seuils de remboursement activant le mécanisme de remboursement automatique anticipé (défini en pourcentage du niveau de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index)
(Baisse de 0,750% par trimestre)

Trimestre (T) → Seuils de remboursement anticipé (en %)

Période T4	→	100,00%
Période T5	→	99,250%
...		...
Période T38	→	74,500%
Période T39	→	73,750%

- A l'échéance des 10 ans (le 07/11/2035), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, alors mon support sera remboursé. Le niveau de remboursement sera déterminé en fonction du niveau final de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index lors de la constatation finale (le 31/10/2035), ainsi :

- si le niveau final du sous-jacent est supérieur ou égal à 73% de son niveau initial, 100% du capital investi sera remboursé, majoré du coupon conditionnel trimestriel de 2,5500% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un gain total de 102,000% (40 trimestres x 2,5500%),

- si le niveau final du sous-jacent est strictement inférieur à 73% mais supérieur ou égal à 50% de son niveau initial, 100% du capital investi sera remboursé,

- sinon, si le sous-jacent a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial, je recevrai la valeur finale³ de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index. Je subirai alors une perte en capital au moins égale

à celle constatée sur un investissement direct dans l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index, compte tenu des frais versés (cf. paragraphe 2).

6. le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 comporte un montant minimum d'investissement de 1 500 euros.

Concernant les risques du support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 sur lequel je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

J'ai bien compris :

1. qu'en cas de sortie prématurée de ce support à mon initiative (terme du contrat d'assurance vie/de capitalisation, rachat total ou partiel, arbitrage en sortie, sortie sous forme de rente) ou suite à mon décès, je ne bénéficie d'aucun des mécanismes cités précédemment. Dans ce cas je risque, ou le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) dans mon contrat d'assurance vie risquent, de perdre tout ou partie du capital net investi. En effet, la valeur prise en compte dans ce cas, sera la valeur du support à la date de sortie. En fonction de l'évolution des marchés financiers et de celle de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index, elle pourra être inférieure ou supérieure à la valeur prise en compte à l'origine.

2. que Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index tire une part importante de ses revenus du secteur du luxe. Il aura donc une évolution en relation avec les entreprises européennes représentatives de ce secteur. L'évolution de l'indice pourra donc être caractéristique de l'exposition unique à ce secteur et se révéler différente de l'évolution d'autres .

3. que l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant du niveau de l'indice dividendes réinvestis un prélèvement forfaitaire constant de 50 points de l'indice par an. Le montant des dividendes bruts réellement réinvestis dans l'indice pourra être inférieur au montant forfaitaire de 50 points de l'indice par an, ce qui minorera l'évolution de l'indice ou il pourra être supérieur au montant forfaitaire de 50 points de l'indice par an, ce qui améliorera l'évolution de l'indice par rapport à un indice dividende non réinvestis classique, comme l'Euro Stoxx 50®.

4. que le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 doit être, compte tenu de son niveau de risque, considéré comme un support de diversification. La part de mon capital investi sur le support doit par conséquent être limitée.

5. que la performance du support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 est dépendante de l'évolution de l'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 Index, laquelle est librement consultable sur le site internet : <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0KUJ2>

6. que la garantie plancher/le capital supplémentaire inclus au sein de certains contrats d'assurance vie qui permet, en cas de décès, de protéger le capital net investi (tous supports confondus) sur le contrat au profit de(s) bénéficiaire(s) désigné(s), ne s'appliquera plus au-delà d'un certain âge ou d'un certain montant en fonction des contrats⁴.

7. qu'il m'est fortement recommandé de vérifier avec mon conseiller que le support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025 est bien adapté à ma situation personnelle et à mon objectif d'investissement.

Oui, j'ai bien compris la nature et les risques liés au support Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025

Date et signature du souscripteur-adhérent /assuré ou du souscripteur, précédées de la mention "lu et approuvé"

Je certifie par ailleurs avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé relatif au support, de l'annexe à la Note/Notice d'Information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur lequel l'investissement a été réalisé qui présente les caractéristiques du support **Autocall Trimestriel Luxe Decrement Octobre 2025**.

(1) Nature juridique : Instrument financier émis par SG Issuer, dans le cadre d'un programme d'émission de titre de créance assimilable à une obligation de droit français. Produit soumis au risque de défaut de l'émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte représentatives du placement.

(2) L'indice Solactive Luxury Goods & Upscale Leisure Selection Decrement 50 (ci-après « l'Indice Sous-jacent ») (Code ISIN : DE000SL0KUJ2) est un indice de marché actions administré par Solactive AG dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Solactive AG. Il a été lancé le 24 octobre 2023 à un niveau de 872 points d'indice.

L'indice suit la performance d'un panier fixe de 10 actions mondiales dans le secteur du luxe. Les actions qui composent l'indice sont équi pondérées.

(3) La valeur finale de l'indice est exprimée en pourcentage de son niveau de référence constaté.

(4) Se reporter à la Note/Notice d'information qui vous a été remise lors de votre souscription/adhésion.

Oradea Vie, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 66 704 256 euros,
Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 430.435.669 dont le
siège social est situé Tour D2, 17 bis place des Reflets – 92919 Paris La Défense cedex
N°ADEME : FR231725_01YSGB ».

